



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le 16 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Eric LABAZ, Maire.

Présents : Ginette VIVIAN, Milène BOURNAY, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Christophe GUITTON, Olivier VORMS, François FOSSOUX.

Absente excusée : Bénédicte VIVIAN

Absent : Luc ROSSET

Secrétaire de séance : Ginette VIVIAN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux élus de modifier l'ordre du jour pour inclure 2 rapports d'activités de la CCFU. Les élus acceptent cette modification.

1- Approbation du procès-verbal du CM du 25 novembre 2013

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Délibérations 2013-53 : indemnité du percepteur et taux appliqué

A chaque changement de comptable le Conseil Municipal doit se prononcer par délibération sur l'opportunité d'accorder une indemnité au Comptable Public puis le cas échéant en déterminer le taux.

Le décompte présenté par Monsieur Pascal GROSPIRON, Comptable Public, s'élève à 148.37 euros, montant brut (5/12^{ème} de l'année en 2013) calculé à un taux de 100%.

Après avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité d'attribuer une indemnité à Monsieur le Comptable Public et d'appliquer le taux de 100%.

La somme de 148,37 euros (montant brut) sera versée après déduction des charges sociales obligatoires et cette dépense est prévue au Budget Principal 2013.

2013-54 : décision modificative n° 1 au Budget Principal

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de modifier un chapitre figurant au budget en raison d'un dépassement de crédit pour le remboursement du FNGIR et PFPIC dont les sommes dues ne sont transmises qu'après le vote du budget.

Il est donc proposé dans la section de fonctionnement, art. 6068 autres charges de gestion courante, de prélever 821 euros et de les transférer en section fonctionnement aux articles 73923 (29 euros) et 73925 (792 euros).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

2013-55 : tarification repas cantine pour extérieurs lors de manifestations

Vu le souhait du Conseil Municipal de permettre à titre exceptionnel, aux conseillers municipaux, aux parents d'élèves, aux enseignants et aux enfants non inscrits à la cantine de participer, moyennant finances aux repas de Noël, de fin d'année ou lors de toute autre manifestation particulière et étant donné l'obligation de fixer le tarif du repas pour les personnes citées, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le prix dudit repas.

Après en avoir délibéré, les élus acceptent à l'unanimité de fixer le prix du repas à 5,60 euros (prix plafond). Ce tarif est valable pour l'année scolaire 2013/2014 et pourra être revu et modifié annuellement par délibération.

2013-56 : autorisation d'invitations et gratuité repas

Vu le souhait de Monsieur le Maire d'inviter des personnes, à titre exceptionnel, pour partager un repas à la cantine périscolaire lors de manifestations ou autres, il demande au Conseil Municipal d'accepter la gratuité des repas pour toutes les personnes invitées par Monsieur le Maire.

Il est précisé que ces dépenses sont inscrites au budget principal et à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à inviter toutes personnes désignées comme telles et d'accorder à celles-ci, la gratuité des repas.

2013-57 : convention d'objectifs et fonctionnement Epicerie Sociale Soleil et Saveurs

Suite au déménagement de l'épicerie sociale au cours de l'année 2012 dans le but d'apporter un cadre supplémentaire et précis, il est nécessaire d'actualiser la convention d'objectifs et de fonctionnement qui lie tous les partenaires, dont le CCAS de Nonglard.

Le Conseil d'Administration du CCAS de Nonglard, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise le Président, Monsieur Eric LABAZ, à signer ladite convention et les pièces s'y rapportant.

3 – Rapports des commissions communales et intercommunales

Commission Voirie/Bâtiments (rapporteur J.F. Bocquet)

Des travaux de collecte des eaux pluviales sont en cours, route de la Lanterne.

Des tuyaux de chauffage sont à changer à la salle des fêtes, le chantier est programmé pour avril 2014.

Des détecteurs de fumée pour les bâtiments publics seront obligatoires à compter de 2015. Un devis sera demandé au prestataire ayant en charge les extincteurs communaux pour envisager leur pose dès 2014.

Commission Urbanisme (rapporteur C. Guitton)

1 permis de construire est en attente de traitement par la DDTE

3 déclarations préalables de travaux ont reçus un avis favorable.

2 autres déclarations de travaux seront étudiées en commission urbanisme.

Commission Vie Locale (rapporteurs O. Vorms/M. Bournay)

Ecole communale : lors de la réunion de travail du COPIL en date du 5 décembre, les architectes pressentis ont présenté une esquisse du projet d'extension tenant compte des différents remarques faites au cours de la dernière réunion.

Monsieur BRUNET, géomètre, a été mandaté pour le calcul des altimétries des façades du bâtiment scolaire.

Avenant au règlement interne cantine-garderie périscolaires : Art. 9 bis (repas exceptionnels)

Pour certaines occasions exceptionnelles (repas de Noël, repas de fin d'année scolaire, etc.) le Maire peut autoriser les élèves de l'école, non inscrits aux services périscolaires ou des personnes adultes non encadrantes à bénéficier du repas de la cantine, moyennant le paiement du tarif plafond. Ponctuellement, Monsieur le Maire peut également inviter gratuitement les personnes de son choix (enseignants ou autres). Ces inscriptions devront se faire auprès des animatrices dans les délais imposés, après validation par Monsieur le Maire ou un de ses représentants.

Rythmes scolaires : La Direction Départementale de l'Education Nationale a émis un avis favorable à la proposition du mercredi matin travaillé dès la rentrée scolaire 2014/2015. Cet avis doit être validé par le Conseil Départemental avant accord définitif.

Commission périscolaire : la commission s'est réunie pour un bilan du 1^{er} trimestre le 12 décembre et elle organisera une réunion, prévue le 23 janvier, avec les parents d'élèves, au cours de laquelle plusieurs points seront évoqués.

4- Commissions de la CCFU

Le rapport d'activité 2012 du service de l'eau fait état d'un nombre croissant de consommateurs sur notre commune en raison des nouvelles constructions et ce chiffre devrait encore augmenter pour 2013.

Le Comité de la CCFU a voté à l'unanimité, l'augmentation du coût de l'eau pour 2014. Celui-ci sera de 1.47 euros hors taxe auquel s'ajoutera l'augmentation du SILA (assainissement) de 1.66 au lieu de 1.63 euros) ce qui porte à 3.13 euros hors taxe le coût du mètre cube d'eau.

Les dernières analyses de l'eau potable effectuées sur la commune sont bonnes (respect des limites de qualité).

5- Divers

Horaires de l'agent technique : pour des raisons de service, Laurent BESSALEL travaille le mercredi matin (absent les mercredis et vendredis a-midi).

A compter du 1^{er} janvier 2014, la mairie sera ouverte le mercredi matin de 7h30 à 12h00 au lieu de 7h30-10h30 actuellement.

Une boîte à lettres aux nouvelles normes a été installée sur la place Verdun, celle-ci est plus visible et à hauteur réglementaire pour les personnes handicapées.

Fin de séance à 22h15

LE REPAS DES AINES AURA LIEU LE DIMANCHE 9 FEVRIER 2014 A 12H00 A LA SALLE DES FETES. TOUS LES HABITANTS DE NONGLARD DE PLUS DE 60 ANS AINSI QUE LEURS CONJOINTS SONT CORDIALEMENT INVITES.